

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2023-06-53



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 8 JUIN 2023

<p><u>Date de convocation</u> : 2 juin 2023</p> <p><u>Nombre de délégués en exercice</u> : 42</p> <p><u>Nombre de délégués présents</u> : 31</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 36</p> <p>VOIX POUR : 36</p> <p>VOIX CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTIONS : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le huit juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.</p> <p><u>Présents</u> : MMES BETTEFORT Stelliane, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MARGNIER Sylvain, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. ROBIEUX Christophe), Mme LAMBERT Paméla (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. CORU Vincent (pouvoir donné à M. LELOUP Christian), M. MAUSSIRE Jacques (pouvoir donné à Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline), M. SOREL Damien (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center; margin: 10px 0;"> <p>Objet : Marché de travaux Extension bureaux de la CdC Avenant n°2 au lot n°8</p> </div> <p>Monsieur le Président expose les modifications introduites par l'avenant : Fabrication et pose de plans de travail (cuisines RDC et étage)</p> <p>Le montant de l'avenant n°2 au lot n°8 s'élève à 950,00 € HT (1 140,00 € TTC) et porte le montant du lot n°8 du marché à 16 549,00 € HT (19 858,80 € TTC).</p> <p>Monsieur le Président fait savoir que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mai 2023 a émis un avis favorable.</p> <p>Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,</p> <p>➤ ACCÉPTE la plus-value relative aux travaux supplémentaires ;</p> <p>➤ AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au lot n°8 du marché pour un montant de 950,00 € HT (1 140,00 € TTC)</p>
--	---

- **PRECISE** que le montant du lot n°8 du marché est porté à 16 549,00 € HT (19 858,80 € TTC).

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ mentioned in the text above.